

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE (DGESIP)

DIRECTION DES EXAMENS, DES CONCOURS ET DE L' ORIENTATION (DEXCO)

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR / SESSION 2017****FILIERES TERTIAIRES :**

- ASSISTANAT DE DIRECTION
- CARRIERES JURIDIQUES ET PROFESSIONS IMMOBILIERES
- FINANCES-ASSURANCE
- FINANCES-COMPTABILITE ET GESTION DES ENTREPRISES
- GESTION COMMERCIALE
- GESTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
- LOGISTIQUE
- RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION
- SCIENCES DE L'INFORMATION
- TOURISME -HOTELLERIE

**EPREUVE COMMUNE : TECHNIQUES D'EXPRESSION FRANÇAISE**

Durée de l'épreuve : 4 Heures

Coefficient de l'épreuve : 3

**CONTROLE DE L'IMMIGRATION : mythes et réalités**

Malgré des contextes socio-économiques différents et des politiques d'immigration et d'intégration diverses, depuis les années quatre-vingt on assiste, dans les pays de l'Union européenne et aux Etats-Unis, à un retournement de l'image de l'immigré et du demandeur d'asile. Considérés auparavant comme une main d'œuvre bienvenue, les immigrants tendent à présent à être perçus comme des criminels, des auteurs de troubles, des fraudeurs économiques et sociaux, des terroristes, des inassimilables...

Pratiquement au cœur de tous les débats politiques, ils sont transformés en une menace non seulement pour l'Etat mais aussi pour la société, sa sécurité et son identité. Pourquoi lie-t-on l'immigration aux questions du chômage, de la pauvreté, de l'exclusion, de la discrimination et du racisme, qui, ayant ainsi trouvé une « cause », finissent par être acceptées comme des choses inhérentes à l'ordre naturel ?

De nos jours, c'est l'immigration qui devient le catalyseur censé résumer les problèmes actuels. Laissant de côté les analyses économiques, sociales et culturelles, elle n'est plus appréhendée que sous l'angle quasi exclusif des préoccupations sécuritaires et identitaires. La sécurisation de l'immigration s'appuie notamment sur des politiques symboliques et s'accompagne d'une transformation des logiques de contrôle. Sur le plan symbolique, dans pratiquement tous les discours anti-immigrés, les arguments rhétoriques déployés sont plus ou moins semblables, avec toutefois des couplages différents selon les contextes et les politiques publiques adoptées. Globalement, ils peuvent être articulés autour de quatre axes majeurs : 1) axe socio-

économique, où l'on met en avant le rapport immigration/chômage/crise de l'Etat  
1 Providence ; 2) axe sécuritaire, où sont couplés les thèmes de  
2 souveraineté/frontière/sécurité (extérieure et intérieure) ; 3) axe identitaire, où l'on  
3 insiste sur le rapport immigration/ invasion/démographie/perte d'identité nationale ; 4)  
4 axe politique, où les discours de racisme et de xénophobie permettent, croit-on,  
5 l'obtention de gains électoraux. Chacun de ces axes est pourtant marqué par de fortes  
6 ambivalences. Ainsi, on évoque l'impact négatif de l'immigration tant sur l'emploi et  
7 les salaires des nationaux que sur le système de protection sociale et l'éducation et on  
8 établit une corrélation entre étrangers et travail illégal. Mais, la répression des  
9 immigrés clandestins ne va pas de pair avec celle des donneurs d'ordres, même si  
10 ceux-ci sont souvent à l'origine des filières de trafic d'immigrés clandestins. On  
11 associe souvent l'immigration clandestine à la hausse du chômage et au  
12 développement du phénomène de l'exclusion, mais on omet de mettre en avant le fait  
13 que l'arrivée de cette main d'œuvre bon marché et facile à exploiter permet la  
14 réalisation de certains objectifs économiques, souhaitables à court terme, comme la  
15 baisse du coût de production, la survie, voire l'essor de nombreuses entreprises et la  
16 hausse des exportations.

17 On omet également de souligner le rôle important que peuvent jouer les immigrés  
18 légaux en matière de sauvegarde des régimes de sécurité sociale actuels. Sur le plan  
19 sécuritaire, tout en craignant une perte de la souveraineté, on établit une corrélation  
20 entre immigration clandestine, criminalité, trafic de stupéfiants et violence urbaine.  
21 Pour y faire face, on instaure des contrôles en amont, on renforce les contrôles aux  
22 frontières et on établit des contrôles à l'intérieur du territoire. D'un point de vue  
23 juridique, la criminalisation de l'immigration clandestine fait que l'immigré  
24 clandestin se transforme de facto en « déviant » qu'il faut contrôler et que même  
25 l'immigré légal devient suspect. Cette politique sécuritaire, qui est présentée comme  
26 indispensable à la lutte contre l'immigration clandestine, ne cesse donc de remettre  
27 en cause les libertés publiques des immigrants, des citoyens et, en général, de la  
28 société qu'elle est censée protéger. Sur le plan identitaire, on évoque le clash  
29 civilisationnel, l'inassimilabilité des migrants venus du « Sud », l'incompatibilité  
30 des modes de vie, les menaces sur l'identité culturelle et ethnique, le déséquilibre  
31 démographique. On sous-évalue le fait que les sociétés d'accueil elles-mêmes sont  
32 le fruit de multiples métissages et que leur culture est profondément marquée,  
33 parfois même déterminée, par les apports des immigrés. En plus, on est réticent à  
34 prendre en considération l'impact de l'immigration sur la démographie des pays  
35 d'accueil. Sur le plan politique enfin, les discours de racisme et de xénophobie,  
36 développés par les partis d'extrême droite, servent d'appui aux jeux électoraux  
37 puisque c'est autour d'eux que s'articulent en grande partie, par identification ou  
38 par opposition, les politiques respectives des autres partis.

39 Mais, jusqu'à présent, les gouvernements se sont montrés peu inventifs en matière  
40 d'adoption de mesures concrètes, susceptibles d'endiguer ce phénomène. Par  
41 ailleurs, la sécurisation de l'immigration est corrélative à une modification des  
42 modalités de contrôle. Dorénavant, celles-ci ne portent pas seulement sur les

65 entrants mais aussi sur ceux qui sont déjà légalement installés dans le pays  
66 d'accueil. En effet, on remarque que, dans de nombreux pays, comme la France, les  
67 législations sur l'immigration ont remplacé dans leurs énoncés le terme  
68 « régulation » des flux migratoires par celui de « contrôle ». Ceci se traduit par la  
69 mise en place d'un système où coexistent différents types de contrôle : le contrôle  
70 externe (contrôle en amont et aux frontières), le contrôle interne (à l'intérieur du  
71 territoire) et le contrôle sociétal (contrôle des modes de vie). La prédominance de  
72 cette approche sécuritaire en Europe a souvent été associée au processus  
73 d'europanisation. Cette association reste pourtant réductrice dans la mesure où la  
74 politique de contrôle de l'immigration adoptée aux Etats-Unis, par exemple, semble  
75 être élaborée suivant des préoccupations similaires à celles observées en Europe,  
76 donnant lieu à des dispositifs de contrôle semblables. Pour justifier ce nouveau  
77 système, dans les pays de l'Union européenne on évoque la construction  
78 européenne et le « déficit de sécurité » qu'entraînerait la libre circulation des  
79 personnes, tandis qu'aux Etats-Unis on met en avant la proximité avec le Mexique  
80 et on avance le danger d'une hispanisation rampante de la société. En revanche, si  
81 dans ces derniers on garde les frontières étatiques traditionnelles, dans les pays  
82 signataires des accords de Schengen, on leur substitue la notion de « zone  
83 frontière ». Cette substitution produit un triple glissement des contrôles aux  
84 frontières : glissement spatial, puisque ceux-ci se déroulent à présent dans une zone  
85 de 20 km en deçà des frontières, glissement temporel, puisque leur déroulement ne  
86 s'inscrit plus dans un moment clairement précisé, glissement du public vers des  
87 agences de sécurité privées. L'éclatement des contrôles frontaliers a alors impliqué  
88 la multiplication des contrôles d'identité sur l'ensemble du territoire des pays  
89 concernés. Dès lors, ce sont tous les citoyens qui peuvent faire l'objet de ces  
90 contrôles. Ceux-ci sont légitimés auprès des opinions publiques en fonction du  
91 temps et des événements comme des mesures nécessaires à la répression de  
92 l'immigration clandestine et/ou du trafic de drogue, du terrorisme...

93 Il nous faudra toutefois rappeler que si, en tant que lieu de contrôle, la frontière  
94 continue à faire sens aux yeux des autorités publiques et des agences de sécurité,  
95 elle est moins significative dans la vie quotidienne des populations transfrontalières.  
96 Sa force symbolique, comme représentant la souveraineté, marquant l'identité et  
97 protégeant les populations contre les dangers extérieurs, continue, certes, à  
98 alimenter les discours sécuritaires mais, contrairement à l'image véhiculée par les  
99 discours étatiques, l'efficacité des contrôles aux frontières reste toujours faible. Ceci  
100 n'a en fait rien d'étonnant puisque la mise en place d'un dispositif de contrôle  
101 garantissant l'imperméabilité des frontières serait, par définition, incompatible avec  
102 les principes propres à un régime démocratique et à une économie libérale. Connue  
103 tant par les politiciens que par les agences de contrôle, cette réalité n'apparaît guère  
104 dans les débats sécuritaires. Qu'ils soutiennent ou qu'ils critiquent les mesures de  
105 contrôle aux frontières, les acteurs concernés ne mettent jamais en cause leur  
106 efficacité car une attitude pareille équivaldrait à une mise en cause de la capacité de  
107 l'Etat d'assurer une des principales fonctions de sa souveraineté, le contrôle de ses  
108 populations à l'intérieur de ses frontières. Cette mise en cause serait d'autant plus

109 redoutable que la souveraineté des Etats occidentaux semble être de plus en plus  
110 ébranlée par le processus de la mondialisation et par la construction de l'Union  
111 européenne ou de l'ALENA. Tout discours associant la maîtrise des flux  
112 migratoires au renforcement des mesures de contrôle aux frontières repose alors sur  
113 le mythe de l'existence de l'Etat souverain, capable de contrôler pleinement son  
114 territoire. Tout en réconfortant les classes politiques, ce mythe satisfait une partie de  
115 l'opinion publique, qui voit en ce mouvement transnational une menace pour sa  
116 sécurité et son identité. Semblable est d'ailleurs la logique qui sous-tend la  
117 médiatisation des résultats des opérations policières en matière d'éloignement des  
118 étrangers qui, en devenant de plus en plus impressionnants, renforcent l'image  
119 d'une police luttant de manière efficace contre les vagues d'immigrés clandestins.  
120 En réalité, cette image, qui contribue par ailleurs à alimenter la thèse de « l'invasion  
121 migratoire », est en partie erronée puisque dans la plupart des cas où la police  
122 reconduit à la frontière des ressortissants d'un pays limitrophe ceux-ci tentent  
123 aussitôt d'y entrer de nouveau – la même personne pouvant faire ainsi l'objet de  
124 nombreuses reconduites à la frontière par an, voire par jour. Aux contrôles à la  
125 frontière et aux contrôles d'identité s'ajoutent des contrôles socio-économiques.

126 Ainsi, dans certains pays, non seulement les gouvernements interdisent aux  
127 clandestins la jouissance des droits sociaux mais limitent l'accès des résidents  
128 légaux à certaines prestations. On va même jusqu'à appeler à limiter leur accès aux  
129 emplois et à demander un « contingentement » des étrangers. On modifie la loi sur  
130 la nationalité pour refuser l'automaticité du jus soli, on limite les regroupements  
131 familiaux, on contrôle les mariages mixtes, on constitue des fichiers, on vérifie la  
132 légalité du séjour des parents à travers l'inscription des enfants à l'école, etc. Mais,  
133 ces politiques sont-elles seulement symboliques ou vont-elles plus loin en  
134 déterminant des logiques d'interaction ? Il semble en effet que, loin de se limiter à  
135 la seule logique symbolique, celles-ci transforment les registres de signification et  
136 ont des effets sur le processus d'inclusion/intégration. Ceci apparaît clairement dans  
137 les pratiques des contrôles aux frontières, dans les relations de face à face entre les  
138 policiers et les personnes contrôlées. Souvent, les contrôles se font sur des bases  
139 autres que celles fixées par la loi.

140 En fait, ces pratiques sont le reflet des perceptions que les agences de sécurité se  
141 font des étrangers et des citoyens, perceptions qui relèvent de plus en plus des  
142 constructions sécuritaires et identitaires. Il faudrait en outre souligner que ces  
143 politiques risquent de mettre en péril la cohésion sociale des pays d'accueil dans la  
144 mesure où elles entravent, directement et indirectement, l'intégration. Celle-ci est en  
145 fait directement entravée lorsque le durcissement des mesures à l'égard des  
146 immigrés ne se limite pas aux dispositions relatives à l'entrée et à l'éloignement des  
147 étrangers mais implique le durcissement de la législation en matière de délivrance  
148 de cartes de séjour ou de permis de travail, de naturalisation, de regroupement  
149 familial, de mariage à un national et d'accès aux prestations sociales. En plus,  
150 l'intégration est indirectement entravée par la prédominance du discours sécuritaire,  
151 qui produit inévitablement des amalgames entre immigrés en situation régulière et

152 clandestins, entre immigrés et délinquants et entre immigrés et nationaux d'origine  
153 ou de couleur différente. Ces amalgames justifient ou renforcent les discriminations  
154 subies par les populations ainsi visées qui, le plus souvent, sont déjà fragilisées,  
155 voire marginalisées sur le plan économique et social. Ambivalent, construit autour  
156 de mythes, générateur de multiples effets pervers et porteur de dangers pour les  
157 sociétés d'accueil, le discours sécuritaire, qui domine aujourd'hui les politiques de  
158 contrôle de l'immigration des pays occidentaux, reflète tout de même l'image des  
159 sociétés qui l'ont produit.

Anastassia TSOUKALA et Ayse CEYHAN,  
Cultures et Conflit, 26 – 27, Automne 1997.

## QUESTIONS

### I - VOCABULAIRE

Expliquez les expressions suivantes selon le contexte (2 pts) :

- La criminalisation de l'immigration clandestine (§ 3) ;
- La maîtrise des flux migratoires (§ 3).

### II - RESUME

Résumez le texte proposé en 200 mots avec une marge de tolérance de  $\pm 10\%$ .  
Vous indiquerez à la fin du résumé, le nombre de mots utilisés.

### III - SUJET DE DISCUSSION

« La mise en place d'un dispositif de contrôle garantissant l'imperméabilité des frontières serait, par définition, incompatible avec les principes propres à un régime démocratique et à une économie libérale. »

Dans un développement composé et à l'aide d'exemples précis, vous apprécierez l'opportunité du contrôle de l'immigration initié par différents pays.

\*\*\*\*\*